

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil treize

Le six mai

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à neuf heures trente à la mairie

Sous la présidence de Monsieur Jean THOMAS, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 29 avril 2013

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 16 Votants : 20

PRESENTS: THOMAS J.- ARDOUIN M.- BRIAND Y.- DAVID G.- Mme DENIGOT B.- Mme GICQUIAUX C.- Mme GRUEL N.- Mme LAPORTE M.- Mme LE BORGNE S.- OILLIC J.P.- Mme PANHELLEUX F. - PEDRON A.- Mme PERRAUD C.- Mme PHILIPPE J. - PROVOST L. - PROU A.

ABSENTS : CHATAL J.P- FREOUR J.C.- Mme FRANCO M.- GUIHARD A.- Mme HUGUET E.- JOUSSE E. - Mme LEVRAUD F.- MATHIEU J.P.- THURIAUD M.

POUVOIRS : FREOUR J.C. à DAVID G.- GUIHARD A. à OILLIC J.P.- Mme LEVRAUD F. à PEDRON A.- MATHIEU J .P. à Mme DENIGOT B.

Secrétaire de séance : Mme GICQUIAUX Cécile

Objet : Echange d'immeubles au lieu-dit « Coilly » en Nivillac

Afin de permettre un aménagement de voirie, il s'avère nécessaire de procéder à un échange d'immeubles entre la commune et M. DEAKIN pour une superficie de 12 m².

L'assemblée est invitée à se prononcer sur cette opération.

Le conseil municipal donne son accord pour lancer une procédure de déclassement du domaine public communal pour permettre cet échange.

Par ailleurs, les travaux de voirie qui seront effectués en régie seront supportés par les riverains concernés.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean THOMAS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-215601477-20130506-2013D42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/05/2013

Publication : 13/05/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

